

**Séance ordinaire du 7 juillet 2014**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix tenue le 7 juillet 2014, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :                   Évans Potvin                   Martin Voyer  
  Richard Lapointe           Lévis Duchesne  
  André Fortin                Sylvain Lavoie

formant quorum sous la présidence de Monsieur Lawrence Potvin, maire

Sont aussi présents :                   Le greffier, Mario Bouchard  
  La directrice générale, Marie-Hélène Boily

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, monsieur le maire, Lawrence Potvin, ouvre la séance.

**2. 177.07.2014 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin et de la séance extraordinaire du 16 juin 2014.
4. Rapport des activités du conseil :
  - 4.1. Administration et développement :
    - 4.1.1. Approbation de liste des comptes.
    - 4.1.2. Adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro.
    - 4.1.3. Demande de budget supplémentaire soumise par l'Office municipal d'Habitation.
  - 4.2. Gestion du territoire :
    - 4.2.1. Adoption du règlement n° 167-2014 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur.
    - 4.2.2. Adoption du règlement n° 168-2014 modifiant le règlement sur les usages conditionnels n° 132-2012 et ses amendements en vigueur.
    - 4.2.3. Demande de dérogation mineure n° 115-2014 soumise par madame Josée Villeneuve pour la propriété située au 202, rue St-Georges.
    - 4.2.4. Octroi d'un contrat Roche ltée - Groupe-conseil – Plans et devis aménagement des sentiers au site de l'arboretum.
    - 4.2.5. Autorisation à Environnement CA de soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Aménagement des sentiers au site de l'arboretum.
    - 4.2.6. Octroi d'un contrat Girard, Tremblay, Gilbert inc. arpenteurs géomètres - Description technique des emprises de rues dans le cadre de la réforme cadastrale.
    - 4.2.7. Vente d'un terrain résidentiel – Monsieur Stéphane Guérard – 51, rue Mathieu.
    - 4.2.8. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de comptes 2013.
    - 4.2.9. Autorisation de passage – Les femmes de course – Tour du lac pour le cancer de la prostate.
    - 4.2.10. Autorisation de passage – Randonnée cycliste des pompiers pour les grands brûlés.

4.2.11. Autorisation de passage – Centre communautaire Bon Courage – Tour du lac Saint-Jean en vélo.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :

4.3.1. Octroi d'une contribution financière Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité – Festival d'automne 2014.

4.3.2. Motion de remerciement – Madame Rosalyne Gilbert responsable bibliothèque secteur de Lac-à-la-Croix.

4.3.3. Demande pour les sentiers de vélo de montagne – Entretien saisonnier du circuit.

4.4. Rapport des activités du conseil :

4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.

6. Affaires nouvelles :

6.1 Motion de félicitations comité festi-vélo;

6.2 Motion de félicitations monsieur Keven Bouchard.

7. Période de questions des citoyens.

Levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**3. 178.07.2014 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2014**

---

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire 16 juin 2014 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juin 2014 et de la séance extraordinaire du 16 juin 2014 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

---

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Modifier la résolution n° 176.06.2014 du procès verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2014 de la façon suivante :

Remplacer « adoptée à l'unanimité » par « adoptée à la majorité ».

Monsieur Evans Potvin a enregistré sa dissidence.

---

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 179.07.2014 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Mme Claude Brassard  
Trésorière adjointe*

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix couvrant la période du 3 juillet 2014 au 7 juillet 2014 laquelle totalise la somme de

735 571,71 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la ville.

**Adoptée à l'unanimité**

**4.1.2      180.07.2014      ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE  
L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET  
GAZ MÉTRO**

---

**Considérant que** les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

**Considérant que** la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

**Considérant qu'** il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

**Considérant que** depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz;

**Considérant qu'** il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

**Considérant que** l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

**Considérant que** l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

**Considérant que** le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

**Considérant qu'** il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par le C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013.

**À ces causes**, monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer :

**Que** les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

**Que** copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Gaz Métro.

**4.1.3      181.07.2014      DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE SOU-  
MISE PAR L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

---

**Considérant** la demande de subvention additionnelle déposée par l'Office municipal d'Habitation de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour des travaux de rénovation totalisant la somme de 68 552 \$;

**Considérant que** cette somme sera appliquée à la réfection de la toiture de l'immeuble du 341, rue de Rouillac et au remplacement du système d'alarme incendie;

**Considérant que** la subvention municipale demandée est de 6 855 \$.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin de verser un montant de 6 855 \$ à l'Office municipal d'Habitation pour des travaux de rénovation, dont le montant représente 10 % du coût total.



**4.2.4 185.07.2014 OCTROI D'UN CONTRAT ROCHE LTÉE - GROUPE-CONSEIL – PLANS ET DEVIS AMÉNAGEMENT DES SENTIERS AU SITE DE L'ARBORETUM**

---

Monsieur le conseiller André Fortin propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser Roche ltée - Groupe-conseil à préparer les plans et devis de l'aménagement des sentiers au site de l'arboretum dans le cadre de la demande du certificat d'autorisation à être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le tout pour la somme de 4 400 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 20 juin 2014.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.5 186.07.2014 AUTORISATION À ENVIRONNEMENT CA DE SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - AMÉNAGEMENT DES SENTIERS AU SITE DE L'ARBORETUM**

---

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser Environnement CA à soumettre une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du projet d'aménagement des sentiers au site de l'arboretum.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.6 187.07.2014 OCTROI D' UN CONTRAT GIRARD, TREMBLAY, GILBERT INC. ARPENTEURS GÉOMÈTRES – DESCRIPTION TECHNIQUE DES EMPRISES DE RUES DANS LE CADRE DE LA RÉFORME CADASTRALE**

---

**Considérant que** la réforme cadastrale actuellement en cours implique pour la ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix la nécessité de délimiter convenablement et définitivement les limites d'emprises des chemins publics de son territoire;

**Considérant que** l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* donne à la Ville les pouvoirs nécessaires à cette fin;

**À ces causes**, monsieur le conseiller Lévis Duchesne propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer d'autoriser la firme Girard, Tremblay, Gilbert inc. arpenteurs géomètres à préparer les descriptions techniques nécessaires à la régularisation des emprises des rues publiques dans le cadre de la réforme cadastrale (mandat 2236) pour une somme n'excédant pas 24 500\$ incluant les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.7 188.07.2014 VENTE D' UN TERRAIN RÉSIDENTIEL – MONSIEUR STÉPHANE GUÉRARD – 51, RUE MATHIEU**

---

Monsieur le conseiller Richard Lapointe propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à monsieur Stéphane Guérard le terrain portant le numéro de lot 2E-36, rang A, canton Métabetchouan (51, rue Mathieu).

**SUPERFICIE TOTALE: 743,10 mètres carrés (7 998,73 pieds carrés)**

Cette vente est faite au prix de 26,91 \$ le mètre carré (2,50 \$ le pied carré) pour la somme de 19 996,82 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 5 juin 2014, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente résolution. Le maire, monsieur Lawrence Potvin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la





- Rencontre avec la Commission scolaire sur le manque d'entretien de l'immeuble de l'école Mrg Victor

#### 4.4.1 196.07.2014 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONNS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Sylvain Lavoie propose, appuyé par monsieur le conseiller Lévis Duchesne d'autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivantes :

Soli-Can Lac-Saint-Jean-Est	4 inscriptions au golf 520 \$
Festival Western de Dolbeau-Mistassini Brunch des cowboys	2 représentations gratuites
Madame Huguette Fortin, aquarelliste	Achat de 2 livres d'aquarelles 50 \$
Marché de Noël Aide financière location de salle	250 \$
Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité Contribution financière annuelle – aide au fonctionnement	6 000 \$

*Adoptée à l'unanimité*

#### 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

#### 6. AFFAIRES NOUVELLES

##### 6.1 197.07.2014 MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR 2E ÉDITION DU FESTI-VÉLO

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Christian Tremblay, président du comité organisateur du Festi-Vélo, des membres bénévoles ainsi qu'à madame Sandy Larouche et monsieur Jean-Normand Tremblay, employés de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la réussite du festival de cette deuxième édition.

*Adoptée à l'unanimité*

##### 6.2 198.04.2014 MOTION DE FÉLICITATIONS MONSIEUR KEVEN BOUCHARD

Monsieur le conseiller Richard Lapointe présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Keven Bouchard, originaire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, nouvellement repêché par une équipe de la ligne nationale de hockey, les Oilers d'Edmonton. Les membres du conseil sont extrêmement fiers de cette annonce et lui souhaitent le meilleur des succès.

*Adoptée à l'unanimité*

#### 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Des questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Relocalisation possible de la piscine dans le secteur de l'aréna (complexe intégré);
- Projet de rénovation de l'aréna;
- Ralentisseur de vitesse permanent sur la rue St-André.

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur de conseiller Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***Lawrence Potvin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***